

## **Délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : le 3 juillet 2023  
Nombre de membres en exercice : 15 – Présents : 14

### **L'AN DEUX MIL VINGT TROIS**

**LE ONZE JUILLET, à vingt heures,** Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine CHAILLOU VOGEL, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine CHAILLOU VOGEL, M. Mickaël DENIS, Mme Laurence BRAY, M. Vincent FONTENAY adjoints, M. Francis TOSTAIN, Mme Sylviane GASNIER, Mme Marie-Françoise PESSON, M. Jean-Marc LABELLE, Mme Séverine BESNARD, M. Frédéric CHANCLOU, M. Frédéric LICOIS, Mme Marion POUSSIER, M. Julien TESSIER, Mme Marie-Claude LEMOINE formant la majorité des membres en exercice.

#### **ABSENTE EXCUSÉE :**

Mme Catherine GAUTIER qui a donné procuration à Mme Laurence BRAY

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Julien TESSIER

### **D 043 - Projet d'extension du cimetière et création d'un parking : lancement d'une consultation pour retenir un maître d'œuvre**

Suite à la visite de plusieurs cimetières correspondant au projet d'agrandissement du cimetière, et la réunion en commission du 29 juin 2023, Madame le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Pour ce faire, il est proposé de conclure une convention d'accompagnement avec le CAUE de la Sarthe, afin d'assister la commune dans la procédure. Le coût de la mission proposée s'élève à 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour :

- Lancer la procédure de consultation et retenir un maître d'œuvre pour l'extension du cimetière et création d'un parking
- Signer la convention d'accompagnement avec le CAUE de la Sarthe, dont le coût de la mission s'élève à 1 500 €.

### **D 044 - Projet de rénovation de la salle polyvalente**

Lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 29 juin 2023 les élus ont étudié et débattu sur les différents projets de construction d'un gymnase, rénovation et/ou extension de la salle polyvalente actuelle, suivant les différents scénarios proposés par le cabinet FL Ingénierie. Le projet qui emporte l'adhésion des conseillers est celui qui consiste en la rénovation et l'extension de la salle polyvalente actuelle.

Cela permettrait d'avoir, un pôle de pratiques sportives (sans handball) et un espace socio-culturel (salle polyvalente 250 personnes pour : pratique musicale, pratique sportive douce, pratique évènementielle...)

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet de rénovation et extension de la salle polyvalente actuelle, et de lancer un appel à candidatures pour le marché de maîtrise d'œuvre.

#### **D 045 - Régularisation foncière**

Par acte notarié du 21/12/2011, la commune de Beaufay a procédé à l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section A 1335, située 23 rue du Pavé, appartenant à la Caisse du Crédit Mutuel de Bonnétable. Il se trouve qu'une petite parcelle de 10 m<sup>2</sup>, contiguë à la parcelle A 1335, cadastrée section A 1337, faisant partie de la propriété appartenant à la caisse du Crédit Mutuel n'a pas été mentionnée sur l'acte de vente.

Afin de régulariser la situation, le Caisse locale du Crédit Mutuel de Bonnétable propose de vendre la parcelle cadastrée section A 1337 d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> à la commune de Beaufay au prix de 1 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte notarié qui sera rédigé par Maître Porzier, Notaire à Bonnétable, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

#### **D 046 - Contrat de prêt pour financement des investissements**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour les besoins de financement des investissements, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 €  
Madame Vogel présente au conseil municipal les deux propositions reçues de la part du Crédit agricole et du Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre proposée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel de l'Anjou et du Maine dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 500 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Taux fixe : 4,05 %

Echéance trimestrielle : 13 203,77 €

Frais de dossier : 500 €.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour signer les documents relatifs à ce contrat.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°30 du 12 avril 2023.

#### **D 047 - Convention avec l'association CinéAmbul**

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer une convention avec l'association CinéAmbul, située à Connerré, afin d'organiser une séance de cinéma chaque mois, moyennant une adhésion annuelle de 0,25 €/habitant.

Ces projections auront lieu le jeudi soir à la salle des associations.

### **D 048 - Travaux d'isolation acoustique à l'Auberge de la Tour**

Afin de réduire les nuisances sonores de la petite salle du restaurant « L'Auberge de la Tour », Madame le Maire propose au conseil municipal un devis de la Sarl Chéron Peinture de Bonnétable d'un montant de 5 110,00 € HT, correspondant à la pose de panneaux acoustiques au plafond.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé par la Sarl Chéron Peinture et décoration de Bonnétable d'un montant de 5 110,00 € HT. Cette dépense sera inscrite en section investissement.

### **D 049 – Audit énergétique de l'Auberge de la Tour : demande de subvention au Département**

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire afin de déposer une demande d'aide auprès des services du Département pour aider au financement de l'audit énergétique de l'Auberge de la Tour, dans le cadre du programme SEQUOIA 3.

### **D 050 - Informations diverses**

- Les travaux de démolition du bâtiment abritant les sanitaires dans la cour de l'ancienne école rue du Pavé sont programmés pour septembre 2023. Il est également proposé de demander un devis à l'entreprise chargée des travaux pour procéder aux travaux de démolition de l'ancien garage dans cette même cour.
- Le projet Beaufay Troc et Don décidé par délibération du 12 avril 2023 sera lancé prochainement.